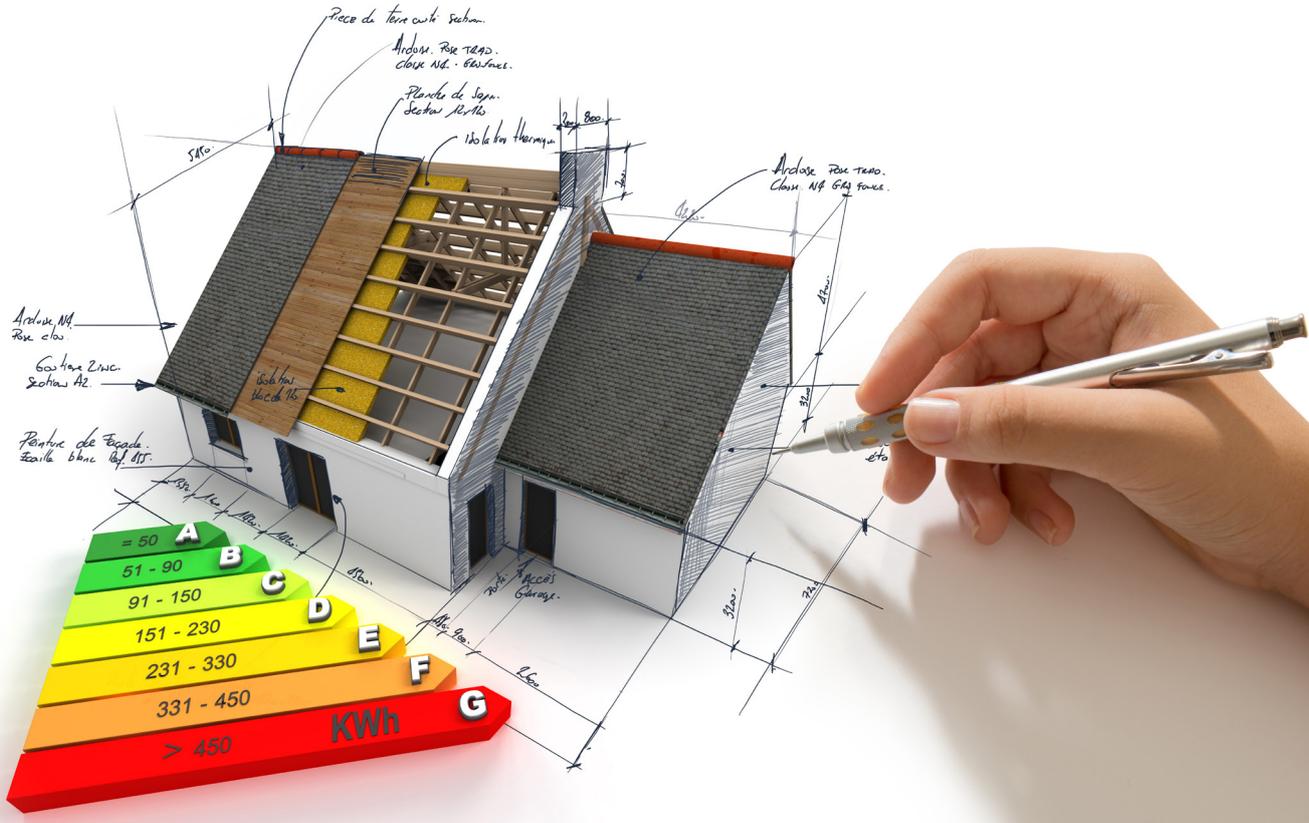


CECB® | Le certificat énergétique cantonal des bâtiments

Prescriptions cantonales genevoises





Amstein + Walther : Le CECB®, certificat cantonal énergétique des bâtiments

Grâce à son étiquette d'évaluation partant de A « très performant » à G « peu performant », le certificat énergétique cantonal des bâtiments en Suisse - ou CECB® - est le reflet de la qualité de l'enveloppe d'un bâtiment et de sa consommation énergétique. Ainsi, en un coup d'œil, le propriétaire est informé quant à l'état de son bâtiment et a accès à des informations clés pour l'assainir énergétiquement.

Critères genevois de subventions 2018

Des subventions sont disponibles pour les propriétaires de bâtiments construits avant 2000 pour l'établissement d'un CECB® Plus.

Un montant de CHF 1'500.- est octroyé pour les habitations. Les propriétaires souhaitant bénéficier de subventions liées à la rénovation de l'enveloppe thermique pour des montants de subvention supérieurs à CHF 10'000.- doivent réaliser un CECB® Plus du bâtiment inhérent. Des subventions sont aussi à disposition pour les améliorations des classes énergétiques CECB®. Celles-ci ne sont toutefois pas cumulables avec les subventions liées à l'enveloppe thermique ponctuelle ou Minergie®.

AMÉLIORATION DE LA CLASSE CECB®	MAISON INDIVIDUELLE < 250 M ²	Amélioration	Maison individuelle
	IMMEUBLE COLLECTIF	+ 2 classes	75.-/m ² de SRE
		+ 3 classes	115.-/m ² de SRE
		+ 4 classes	150.-/m ² de SRE
BÂTIMENT NON HABITAT	+ 5 classes	195.-/m ² de SRE	
	+ 6 classes	235.-/m ² de SRE	
	Amélioration	Immeuble collectif	
BÂTIMENT NON HABITAT	+ 2 classes	45.-/m ² de SRE	
	+ 3 classes	70.-/m ² de SRE	
	+ 4 classes	90.-/m ² de SRE	
BÂTIMENT NON HABITAT	+ 5 classes	105.-/m ² de SRE	
	+ 6 classes	135.-/m ² de SRE	
	Amélioration	Bâtiment non habitat	
BÂTIMENT NON HABITAT	+ 2 classes	30.-/m ² de SRE	
	+ 3 classes	45.-/m ² de SRE	
	+ 4 classes	60.-/m ² de SRE	
BÂTIMENT NON HABITAT	+ 5 classes	75.-/m ² de SRE	
	+ 6 classes	95.-/m ² de SRE	

Il existe 2 types de CECB®:

Le CECB®

- Il renseigne sur l'état énergétique d'une propriété ainsi que sur le potentiel d'amélioration énergétique de l'enveloppe (murs, toiture, fenêtres) et de la technique du bâtiment (chaudière, ECS, ventilation).
- Au cours d'une visite sur place, l'expert CECB® identifie les points faibles du bâtiment. Ceux-ci sont répertoriés dans un rapport de conseil et aident ainsi le propriétaire, pour un budget minimum, à éviter toutes mesures inefficaces pour la modernisation de son bâtiment.
- Il offre au propriétaire, en cas de décision de vente ou location, plus de transparence au sujet des coûts énergétiques et du confort thermique.
- Le CECB® est identique pour toute la Suisse. Tous les bâtiments certifiés CECB® peuvent être comparés en un clin d'œil.
- Il reflète la consommation énergétique de bâtiments d'habitations (maisons individuelles et habitat collectif), bâtiments administratifs et scolaires.

Le CECB® Plus

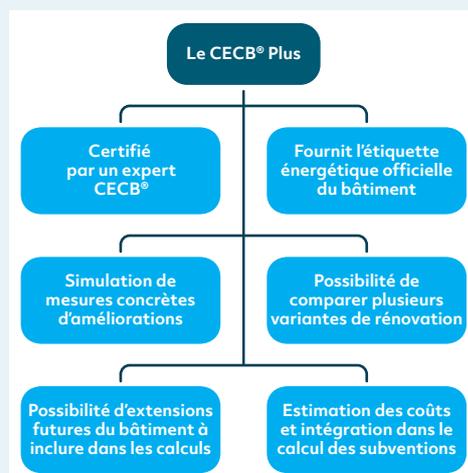
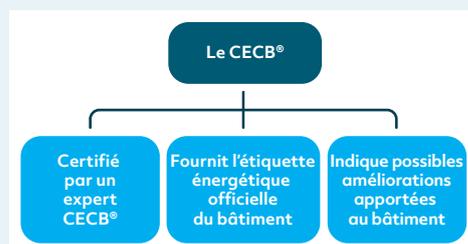
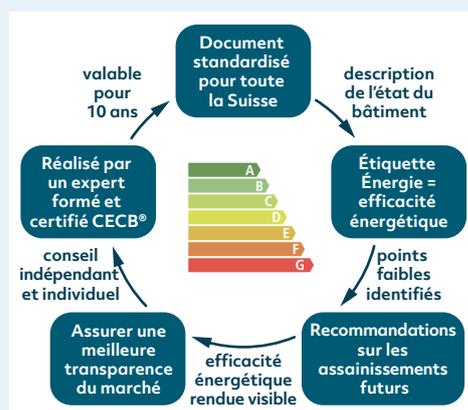
Le CECB® Plus est établi suite à un CECB®. Il permet au propriétaire qui le souhaite d'aller plus loin dans la réflexion énergétique sur le bâtiment. Le CECB® Plus inclut un rapport complet comprenant en plus les éléments suivants :

- Une liste concrète de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique.
- Une priorisation des mesures, adaptée à la situation individuelle du propriétaire, cela va du paquet de mesures minimal jusqu'à par exemple la modernisation selon le standard Minergie P®.
- Jusqu'à trois variantes de réalisation de la rénovation en fonction des objectifs du propriétaire.
- Une évaluation de l'investissement nécessaire et des coûts d'entretien ainsi que de l'économie en coûts d'exploitation, comme aide à la décision pour chacune des actions.
- Le calcul des soutiens financiers, ce qui conduit à une nouvelle évaluation de l'investissement réel.

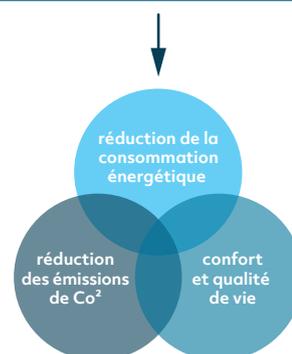
Rappel de la législation 2018

Actuellement, selon l'article 12Q du règlement d'application de la loi sur l'énergie, les bâtiments et installations des collectivités publiques, les établissements et fondations de droit public ainsi que leurs caisses de pension doivent faire l'objet d'une certification énergétique.

La réalisation du calcul CECB® Plus est un requis dans le cadre des demandes de subventions.



CECB® INCITATION À LA RÉNOVATION



Votre interlocuteur

Amstein + Walthert Genève SA
Avenue Edmond-Vaucher 18
CH-1203 Genève

Tél. +41 22 749 83 80
info@amstein-walthert.ch

amstein-walthert.ch